

INVESTIR DANS LE RAYONNEMENT DE NOS RÉGIONS

**RECOMMANDATIONS DE LA FQM DANS LE CADRE
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2018-2019**

Présentées à M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances du Québec

FÉVRIER 2018



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

CONTEXTE

L'économie du Québec est en santé. Lors de la dernière année, le nombre d'emplois au Québec a augmenté significativement et le nombre de chômeurs a diminué dans la quasi-totalité des régions.

Toutefois, si le taux de chômage est en baisse un peu partout au Québec, nous ne pouvons pas dire que c'est grâce à la généralisation de la création d'emplois. En effet, des 70 000 emplois créés au Québec en 2017, nous en retrouvons près de 56 000 dans la région métropolitaine de Montréal. La majorité de la croissance de l'emploi se fait donc en métropole et, dans une moindre mesure, dans les autres grands centres urbains du Québec.

Dans les autres régions du Québec, la baisse du taux de chômage semble plutôt s'expliquer par une diminution de la population active. Si la baisse du chômage est bienvenue à court terme, l'absence d'un réel ajout d'emplois en région augure la dévitalisation de nos régions.

Les régions sont pourtant essentielles pour l'économie du Québec. Selon une étude préparée en 2009 par le Conference Board du Canada, les communautés rurales du Québec contribuaient directement à 19,6 % du PIB québécois et, en incluant les effets indirects, à près de 30 % de la production de richesse du Québec. Il est donc crucial d'en assurer la vitalité.

Pour ce faire, les régions doivent être dotées d'infrastructures de qualité et d'outils adaptés à leurs réalités. De plus, les MRC doivent avoir les moyens nécessaires pour remplir adéquatement leur rôle de véritable porte d'entrée du développement économique local et régional.



INFRASTRUCTURES

INVESTIR DANS LES PIERRES D'ASSISE DE LA PROSPÉRITÉ DE NOS RÉGIONS

Des infrastructures en bon état sont des éléments indispensables à la croissance économique de nos régions ainsi qu'au maintien et à l'amélioration du niveau de vie des gens qui y habitent. Si les gouvernements du Québec et du Canada ont investi d'importantes sommes en infrastructures dans les dernières années, les besoins demeurent énormes et certains programmes méritent d'être bonifiés.

Bonifier de 70,6 millions de dollars les sommes allouées au réseau routier local

L'indexation du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) est une revendication de longue date de la FQM, ce programme n'ayant jamais été indexé depuis sa mise en place en 1993. Si de nouveaux programmes d'aide à la voirie locale, comme le programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), sont venus se greffer au cours des années aux différentes options de financement disponibles pour les municipalités, nous sommes encore loin des sommes qui étaient disponibles lors de la rétrocession du réseau routier local. En 1993-1994, l'ensemble de l'aide disponible pour le réseau routier local atteignait 168 millions de dollars, un montant qui a même augmenté pour atteindre 183 millions en 1998-1999. Aujourd'hui, cette aide est de 173,1 millions. Le sous-financement est criant et doit être corrigé. Lors du Congrès 2017 de la FQM, le premier ministre a pris un engagement clair quant à la bonification et à l'amélioration de l'aide à la voirie locale. Si celle-ci avait suivi la même courbe que l'inflation depuis 1993, l'aide disponible aux municipalités serait aujourd'hui de 243,7 millions, soit un manque à gagner de 70,6 millions de dollars. La FQM souhaite conséquemment une augmentation de la somme destinée au réseau routier local au minimum égale à ce montant.

Bonifier de 30 millions les sommes allouées pour favoriser l'accès à Internet haute vitesse, en partenariat avec les communautés locales

Dans sa stratégie numérique dévoilée en décembre dernier, le gouvernement s'est donné comme cible de donner à 100 % des citoyens un accès à des services Internet haut débit et que 90 % d'entre eux aient accès à des services Internet fixes très haut débit d'ici 5 ans. Si d'importantes annonces de financement ont été faites à ce sujet dans les derniers mois, la FQM estime toujours les besoins à 100 millions de dollars par année pendant 5 ans. Tenant compte des sommes déjà annoncées, la FQM considère qu'il est donc nécessaire que le gouvernement du Québec investisse 30 millions de dollars supplémentaires par année pour s'assurer que l'ensemble des foyers québécois ait accès à Internet haute vitesse d'ici 2022.

De plus, si le premier appel de projets de Québec branché permettra de connecter de nombreux foyers du Québec, la FQM considère que les critères d'admissibilité du deuxième appel d'offres devraient être modifiés pour favoriser les solutions mises de l'avant par des OBNL ou des

coopératives gérées par la communauté. Ces initiatives provenant des municipalités offrent un accès Internet à meilleur marché et permettent à la communauté locale de conserver un contrôle à long terme du service, de même que de créer une source de revenus supplémentaires pour le milieu.

Réinvestir dans la desserte aérienne régionale du Québec

Le transport aérien régional est un outil de développement économique régional (touristique, industriel et commercial) et de développement social (évacuations médicales, services incendie) essentiel pour de nombreuses communautés. Avec la tenue du Sommet sur le transport aérien régional au mois de février, le gouvernement du Québec a envoyé le signal clair qu'il considérait la desserte aérienne régionale comme un enjeu prioritaire. Le budget 2018 est le moment idéal pour passer à l'action.

Le gouvernement du Québec doit, avant toute chose, s'attaquer au coût trop élevé des billets d'avion et au sous-investissement dans les équipements des aéroports.

Pour ce faire, la FQM suggère de :

- Rétablir le Programme d'aide au transport aérien (PATA), aboli en 2015, en le bonifiant à 9 millions de dollars par an.
- Financer conjointement, avec le gouvernement fédéral, la mise en place et le fonctionnement d'une table de concertation et de réflexion visant à échanger sur la gouvernance et le financement des aéroports locaux et régionaux.
- Explorer des solutions pérennes visant à réduire les coûts d'accès aux aéroports, les frais d'atterrissage, le coût du kérosène et les taxes sur les billets.

Inscrire au Plan québécois des infrastructures (PQI) les sommes nécessaires pour la réalisation d'une deuxième phase du programme FEPTEU

Le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) a connu un succès remarquable dans les municipalités québécoises. Ce sont plus de 130 municipalités qui ont profité des fonds du programme pour effectuer d'importants travaux de réfection et d'amélioration de leurs infrastructures d'eau. Cette popularité du programme est le reflet des besoins importants qui existent dans les municipalités québécoises en matière de réfection et d'installation d'infrastructures d'eau. Selon le récent rapport du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), la valeur de remplacement des infrastructures d'eau en mauvais, ou très mauvais état, ou à risque de défaillance liée à l'âge élevé, ou très élevé, s'élevait à 25 milliards de dollars pour l'ensemble des municipalités du Québec. De nombreux besoins demeurent et doivent être comblés : les ressources nécessaires doivent donc être allouées dès le budget 2018. Il est important de conclure rapidement des ententes bilatérales avec le gouvernement du Canada afin de rendre les sommes des fonds d'infrastructures disponibles pour les municipalités du Québec.

Apporter les changements nécessaires aux dépenses admissibles à la TECQ

Le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est fort apprécié des municipalités pour la prévisibilité des fonds disponibles et la flexibilité qu'il offre dans la détermination des projets d'infrastructures à financer. Toutefois, il est évident que des changements devront être apportés aux critères des dépenses admissibles lors des renégociations du programme en 2018, de manière à mieux refléter les besoins et la réalité des municipalités locales. Lors de la prochaine phase du programme, nous considérons que les travaux suivants devraient être admissibles : travaux effectués en régie interne, services d'ingénierie des MRC, barrages municipaux et travaux de mise aux normes des installations septiques individuelles



2



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec l'adoption de la Loi 28 en 2015, les MRC du Québec sont devenues les principaux acteurs du développement local et régional. Cependant, le « réflexe MRC » ne semble pas automatique pour le moment et cela ne s'est pas encore traduit dans les actions du gouvernement du Québec en matière de développement économique.

Normalement, la MRC devrait être l'actrice incontournable privilégiée par le gouvernement pour mettre en œuvre les stratégies et les programmes visant le développement régional, l'entrepreneuriat et la main-d'œuvre.

Pour la FQM, le budget 2018 offre l'occasion au gouvernement de démontrer sa réelle volonté à faire de la MRC la véritable porte d'entrée du développement local et régional. Pour ce faire, nous proposons une série de mesures concrètes et détaillées.

Mettre la MRC au cœur de l'intégration des immigrants en finançant la réalisation de projets pilotes qui visent l'établissement des nouveaux arrivants en région

Le manque de main-d'œuvre est une réalité qui touche durement les régions du Québec. Si pendant des années, le vieillissement de la population apparaissait comme un phénomène lointain sans effet immédiat, son impact sur la disponibilité de la main-d'œuvre ne peut plus être ignoré. De 2006 à 2016, l'indice de remplacement de la main-d'œuvre au Québec a diminué de près de 20 points, passant de 109,1 à 89,7.¹ Dans les régions rurales au Québec, cet indice est inférieur à 76,0.

L'immigration est un des outils à privilégier pour contrer les effets négatifs du vieillissement de la population sur la disponibilité de la main-d'œuvre. Cependant, si les régions urbaines du Québec ont pu tirer profit de l'immigration pour renouveler leur main-d'œuvre, ce n'est pas le cas des régions rurales qui voient leur bassin de main-d'œuvre diminuer année après année. À elle seule, la région métropolitaine de Montréal est l'hôte de 88 % de la population immigrée, et ce, même si moins de la moitié de la population du Québec y réside. Pour maintenir la vitalité économique de nos régions, cette situation doit changer.

Une immigration permanente soutenue en région est donc une condition nécessaire au maintien de leur vitalité économique. Il est indéniable que les MRC, par leur connaissance du territoire et leur expertise en développement économique, sont les organismes les mieux placés

1. L'indice de remplacement correspond au rapport entre les 20-29 ans et les 55-64 ans dans la population. Un indice inférieur à 100 signifie que le nombre d'individus qui arrivent sur le marché du travail est inférieur au nombre d'individus qui partent à la retraite.

pour augmenter la proportion de personnes immigrantes au Québec qui décident de s'intégrer de façon permanente en région. Le gouvernement du Québec doit donc financer la réalisation de projets pilotes par les MRC qui visent l'établissement des nouveaux arrivants sur leur territoire.

Financer des projets pilotes de conseiller à l'innovation dans les MRC

Avec un taux de chômage qui se situe à un minimum historique et un bassin de main-d'œuvre qui se resserre, il est plus important que jamais de s'assurer que nos entreprises sont parmi les plus productives au monde. Malheureusement, le Québec souffre depuis plusieurs années d'un retard dans sa productivité du travail face aux autres provinces canadiennes et aux autres pays du G7.

L'innovation est une des principales solutions sur laquelle le Québec doit miser, et ce, à la grandeur du Québec. Depuis déjà plusieurs années, les MRC et les centres locaux de développement (CLD) accompagnent les entrepreneurs de tout le Québec dans les démarches auprès des services de 2^e ligne. Dans l'objectif d'améliorer la performance de nos entreprises en région, nous recommandons donc au gouvernement de financer des projets pilotes de conseiller à l'innovation dans les MRC, dont le rôle serait d'augmenter la sensibilisation à l'innovation et la productivité auprès des petites et moyennes entreprises du Québec. Cet ajout, loin de se substituer aux ressources existantes (centre de transfert technologique, etc.), permettrait de compléter et de renforcer l'écosystème en innovation des régions du Québec et de faciliter l'intégration de nouvelles technologies dans nos entreprises.

Donner les moyens financiers aux MRC pour appuyer efficacement l'entrepreneuriat régional

Le soutien à l'entrepreneuriat est une composante essentielle des initiatives visant à dynamiser le développement économique régional. Alors qu'un Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat pour la période 2018-2022 sera bientôt mis en place, les MRC doivent avoir les outils nécessaires et les mains libres pour effectuer un travail efficace. La FQM propose donc les mesures suivantes :

- Radier la dette relative au Fonds local d'investissement (FLI) de chacune des MRC du Québec. L'exemple du réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres d'aide aux entreprises (CAE) au niveau fédéral pourrait être suivi. Dans plusieurs régions, cette dette envers le gouvernement est perçue comme une épée de Damoclès pouvant s'abattre sur eux à chaque fois que la date prévue pour son remboursement approche.
- Recapitaliser les FLI pour les MRC qui ont été proactives et qui ont moins de 15 % de leur fonds en liquidité. Cette mesure permettrait de redonner une marge de manœuvre suffisante pour répondre adéquatement aux besoins des entrepreneurs de leur territoire.
- Bonifier la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Faire du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) un véritable fonds

Le FARR sera amené dans les prochaines années à constituer le principal outil d'aide au développement des régions du Québec. Il est donc nécessaire de s'assurer que celui-ci soit conçu de manière à en maximiser les retombées et de permettre à chaque région de déterminer efficacement ses priorités. En faisant du FARR un véritable fonds, le gouvernement permettrait aux municipalités d'établir des priorités à long terme et de la manière qu'elles considèrent la plus utile.

Soutenir financièrement la mise en place des PDZA

Les plans de développement des zones agricoles (PDZA) sont des outils de planification qui visent à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC tout en s'assurant de sa durabilité. De plus, ils sont le fruit d'un consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un territoire, qu'elles soient municipales, agricoles ou citoyennes. Dans les dernières années, le gouvernement a favorisé leur réalisation en finançant généreusement leur élaboration.

Alors que la grande majorité des MRC du Québec ont complété l'élaboration de leur PDZA, le gouvernement doit maintenant se doter d'un plan d'action, accompagné du financement adéquat, qui permettra leur mise en œuvre.



3

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES OUTILS ADAPTÉS AUX PETITES COMMUNAUTÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les réalités auxquelles doivent faire face les municipalités urbaines et rurales sont souvent différentes. Le gouvernement doit utiliser son prochain budget pour assurer une adéquation entre les outils disponibles et les besoins des municipalités locales en matière de développement durable.

Mettre en place un financement adéquat quant à la réalisation et à la gestion des plans régionaux des milieux humides et hydriques

La nouvelle *Loi concernant la conservation des milieux humides* oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques et auront 5 ans pour élaborer leurs plans régionaux, lesquels devront être révisés tous les 10 ans. La cartographie, la planification régionale et la gestion du programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques entraîneront des coûts importants pour les MRC et aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation.

Considérant que le gouvernement du Québec ne devrait pas imposer de nouvelles responsabilités aux municipalités sans leur fournir les ressources financières nécessaires, le gouvernement devrait mettre en place un financement adéquat pour permettre aux MRC de s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités à cet égard.

Financer la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées

Au Québec, près de 800 000 ménages ne sont pas reliés à un réseau d'égout et de traitement des eaux usées. Si le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, adopté lors du dernier budget, est un pas dans la bonne direction, il est loin de combler les importants besoins des nombreuses installations septiques qui demeurent désuètes et qui nécessitent une mise aux normes. Les municipalités possédant un réseau collectif d'égout bénéficient largement des subventions visant à réaliser les travaux qui permettront de satisfaire les nouvelles normes d'assainissement. Dans une logique d'équité entre les municipalités, il est donc légitime que les municipalités rurales, pour qui la mise en place d'un réseau d'égout collectif n'est pas envisageable, bénéficient d'une forme d'aide financière équivalente. Le gouvernement doit, dès son prochain budget, mettre en place un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées.

Rendre disponible pour les MRC un financement gouvernemental pour l'utilisation de nouvelles technologies dans le traitement et la valorisation des matières résiduelles

Le principe d'autonomie municipale, tel que mis de l'avant par le gouvernement dans les dernières années, doit permettre aux municipalités d'innover et d'utiliser les technologies qu'elles considèrent comme préférables pour éliminer l'enfouissement et l'incinération comme techniques de traitement des matières résiduelles. Alors que les surplus de matières organiques sont parfois considérables en région, particulièrement dans les milieux agricoles, la biométhanisation et le compostage ne correspondent donc pas aux besoins des citoyens et des entreprises. Le financement pour l'utilisation de technologies innovatrices doit être au rendez-vous.

Il est crucial que les municipalités aient accès à une aide gouvernementale pour financer l'utilisation de nouvelles technologies de traitement et de valorisation des matières résiduelles, une approche pour laquelle RECYC-QUÉBEC s'est montrée favorable.

Bonifier les ressources disponibles pour le transport collectif en région

Au Québec, c'est plus de 32 % de la population qui vit dans des municipalités de moins de 25000 habitants. La réalité du transport en commun dans ces communautés est drastiquement différente de celle des grandes villes. Une aide appropriée doit donc être appliquée pour s'assurer de doter les régions d'une desserte en transport collectif efficiente, harmonisée et peu coûteuse qui répond à leurs besoins. Voici quelques mesures que le gouvernement pourrait financer pour soutenir et améliorer le transport collectif en région :

- Faire passer la part de financement du gouvernement du Québec pour le soutien et le développement du transport collectif régional de 10,8 millions de dollars en 2017 à 15 millions en 2018 et à 20 millions en 2020. Cette augmentation du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pourrait être époncée par l'allocation de sommes supplémentaires émanant du Fonds vert.
- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) soutienne la réalisation d'un portrait exhaustif de la mobilité pour les régions et les territoires ruraux.
- Créer un nouveau programme de financement destiné aux MRC visant des projets d'infrastructures (stationnements incitatifs), d'immobilisations (autobus) et de soutien à des initiatives ponctuelles (projets pilotes, services saisonniers, etc.), qui serait doté d'une enveloppe équivalente à celle du PADTC, soit 15 millions de dollars en 2018, 17 millions en 2019 et 20 millions en 2020.



FORÊT

POSITIONNER LA FORÊT COMME UN FACTEUR DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE DE NOS COMMUNAUTÉS EN RÉGION

La forêt québécoise occupe un rôle central dans l'économie du Québec. Elle est responsable directement de 3 % des emplois de la province et la présence de différentes économies de la forêt en région assure la vitalité de nombreuses communautés rurales.

Utiliser des sommes du Fonds vert pour accroître les travaux sylvicoles en forêt

La forêt peut jouer un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Comme le recommandait le forestier en chef en décembre dernier, il est nécessaire d'«utiliser la contribution de la forêt dans l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre et d'augmenter la superficie aménagée et intensifier l'aménagement de la forêt pour accroître la séquestration de carbone». Le Fonds vert, dont l'objectif est de favoriser le développement durable du Québec par la lutte contre les changements climatiques, semble un outil approprié et disponible.

Utiliser des incitatifs fiscaux pour augmenter l'utilisation du bois dans les bâtiments

Une utilisation accrue du bois dans les bâtiments permettrait également au Québec de se rapprocher de ses objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant à la vitalité économique de nos régions. La création d'incitatifs fiscaux et/ou des modifications au Code du bâtiment pour l'utilisation du bois dans les projets de construction permettrait une plus grande utilisation de ce matériau dans des projets locaux et stimulerait l'innovation et la créativité dans les usages du bois.

Égaliser la contribution de 50 millions de dollars du gouvernement fédéral au programme biomasse forestière résiduelle

La biomasse forestière s'est développée au cours des dernières années pour occuper aujourd'hui un créneau intéressant dans les énergies propres et renouvelables qu'on retrouve sur l'ensemble du Québec. L'automne dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une contribution de 50 millions de dollars au programme de biomasse forestière résiduelle. Ce programme est essentiel à une utilisation accrue de la biomasse forestière et à l'émergence d'une masse critique d'utilisateurs qui permettra ensuite de pérenniser son utilisation au Québec. Pour ce programme, il est donc essentiel que le gouvernement du Québec égalise la contribution de 50 millions de dollars du gouvernement fédéral, et ce, dès 2018.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Assurer une répartition équitable des revenus du cannabis entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Les municipalités seront des acteurs de premier plan dans la légalisation du cannabis. Elles devront assumer une part importante des coûts additionnels en matière de sécurité publique et de fonctionnement pour la Sûreté du Québec. Le développement de nouveaux règlements, la formation des employés et l'important effort de communication qui devra être fait sont des dépenses additionnelles qui viendront ajouter un poids sur les finances municipales. Pour assumer ces nouvelles responsabilités, les municipalités du Québec doivent avoir accès aux ressources financières nécessaires. Face à la décision du gouvernement de laisser les coudées franches aux provinces et aux municipalités en leur redistribuant 75 % des revenus de la taxe d'accise, la FQM réitère sa demande visant à ce que les municipalités du Québec obtiennent 33 % des revenus de la taxe d'accise, tout en s'assurant qu'un processus de répartition clair des profits de la Société québécoise du cannabis soit établi conjointement avec le gouvernement du Québec.

Réduire à 50 % la somme payable par les municipalités pour la Sûreté du Québec

La somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec a augmenté significativement et plus rapidement que l'inflation lors des dernières années. Cette envolée des coûts est inacceptable pour les municipalités du Québec, qui doivent assumer l'augmentation sans avoir leur mot à dire dans le processus de négociation et dans les finances du service de police. La FQM considère qu'un cran d'arrêt devra donc être appliqué à la formule de répartition des coûts, de manière à plafonner l'augmentation de la facture globale à l'inflation. Dès son budget de 2018, le gouvernement du Québec devrait faire un pas en avant, respecter l'engagement qu'il a pris, et réduire à 50 % de la facture totale la contribution des municipalités.

Injecter 7,2 millions de dollars supplémentaires dans le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

Au courant des dernières années, la FQM a participé aux travaux du sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) sur les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) du ministère de la Sécurité publique (MSP). Ce sous-comité visait à examiner la problématique de l'accessibilité des services d'urgence en milieu isolé au Québec, notamment sur le plan de la coordination des évacuations médicales, afin de proposer des solutions au modèle existant. Le manque de moyens financiers constituait l'un des freins les plus importants à l'action dans ce dossier. En octroyant des crédits de 3,6 millions de dollars en 2017-2018, le gouvernement a répondu en partie à la problématique. Il appert, en effet, que les demandes des municipalités sont près de quatre fois plus importantes que les sommes budgétées. Ainsi, la FQM réclame que le gouvernement injecte, au minimum, le double de l'année dernière, soit 7,2 millions de dollars, dans le budget 2018-2019 afin de répondre aux besoins réels de nos milieux.

RÉSUMÉ

DES

DEMANDES

RÉSUMÉ DES DEMANDES

1. INFRASTRUCTURES : INVESTIR DANS LES PIERRES D'ASSISE DE LA PROSPÉRITÉ DE NOS RÉGIONS

- Bonifier de 70,6 millions de dollars les sommes allouées au réseau routier local
- Bonifier de 30 millions les sommes allouées pour favoriser l'accès à Internet haute vitesse, en partenariat avec les communautés locales
- Réinvestir dans la desserte aérienne régionale du Québec
- Inscire au Plan québécois des infrastructures (PQI) les sommes nécessaires pour la réalisation d'une deuxième phase du programme FEPTU
- Apporter les changements nécessaires aux dépenses admissibles à la TECQ

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Mettre la MRC au cœur de l'intégration des immigrants en finançant la réalisation de projets pilotes qui visent l'implémentation des nouveaux arrivants en région
- Financer des projets pilotes de conseiller à l'innovation dans les MRC
- Donner les moyens financiers aux MRC pour appuyer efficacement l'entrepreneuriat régional
- Faire du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) un véritable fonds
- Soutenir financièrement la mise en place des PDZA

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES OUTILS ADAPTÉS AUX PETITES COMMUNAUTÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Mettre en place un financement adéquat quant à la réalisation et à la gestion des plans régionaux des milieux humides et hydriques
- Financer la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées
- Rendre disponible pour les MRC un financement gouvernemental pour l'utilisation de nouvelles technologies dans le traitement et la valorisation des matières résiduelles
- Bonifier les ressources disponibles pour le transport collectif en région

4. FORÊT : POSITIONNER LA FORÊT COMME UN FACTEUR DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE DE NOS COMMUNAUTÉS EN RÉGION

- Utiliser des sommes du Fonds vert pour accroître les travaux sylvicoles en forêt
- Utiliser des incitatifs fiscaux pour augmenter l'utilisation du bois dans les bâtiments
- Égaliser la contribution de 50 millions de dollars du gouvernement fédéral au programme de biomasse forestière résiduelle

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Assurer une répartition équitable des revenus du cannabis entre les municipalités et le gouvernement du Québec
- Réduire à 50 % la somme payable par les municipalités pour la Sûreté du Québec
- Injecter 7,2 millions de dollars supplémentaires dans le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest, bur. RC 01
Québec (Québec)
G1S 1E5

T 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
F 418 651-1127

   **FQM.ca**